



SE-UNSA de la Gironde
33bis, rue de Carros
33800 Bordeaux
05.57.59.00.30
33@se-unsa.org

Bordeaux, le 4 juillet 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre satisfaction de voir les préoccupations portées lors de notre alerte sociale entendues. Cette satisfaction d'accueillir à nouveau des aides administratives à la direction est en demi-teinte car le recours aux contrats aidés ne répond pas à l'exigence de personnel qualifié, formé et pérenne. Elle est en demi-teinte également car toutes les écoles ne pourront pas en bénéficier. Il va falloir prendre en considération la situation des écoles en dessous des seuils ouvrant droit à un temps de décharge, en donnant des moyens humains (rattachement de ZIL, brigade stagiaires, EVS) ou horaires à ces directeurs.

Ensuite notre travail de représentants des personnels n'est pas facilité ces derniers temps car nous ne sommes pas destinataires des documents de travail amenés à être traités en séance. Nous souhaitons rappeler tout l'intérêt que nous portons à ces documents non pour des questions de forme mais parce que cela nuit à la qualité de nos vérifications. Il apparaît par exemple que deux collègues dont nous suivons le dossier n'apparaissent pas dans les tableaux d'exeat qui nous ont été communiqués hier soir à 19h00.

Concernant maintenant les négociations « carrière » : responsables, réformistes, le SE UNSA s'est engagé dans ces négociations. Elles concrétiseront une revendication-phare du SE-Unsa depuis près de 2 ans : l'ISAEC (indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves et de concertation) est enfin créée pour les PE à hauteur de 400 €, c'est une première étape. Nous revendiquons que cette indemnité atteigne à terme les 1200 euros du second degré.



Autre volet de la négociation : le quota de 2% d'accès à la Hors-classe des PE saute. Dès la rentrée 2013, les listes seront rouvertes et les contingents de hors classe des PE vont se voir augmentés de 50%. En Gironde, en plus des 96 prévus, ce seront environ 48 PE supplémentaires qui accéderont à la HC dès septembre. Ce ratio atteindra les 7% en 2017. Les répercussions sur les carrières des enseignants du 1er degré et sur les montants des pensions seront significatives.

Ces mesures apporteront du mieux à nos collègues, objectivement. Elles sont soumises à clause de revoyure pour une montée en charge sur les 4 prochaines années. Le SE-Unsa y sera extrêmement attentif.

Pour autant, nous nous devons de conclure par deux points majeurs de mécontentement.

Le retrait des postes d'AED pour restriction budgétaire est inacceptable. Leur mission est essentielle au bon fonctionnement des écoles. Cette suppression rentre en contradiction avec la volonté ministérielle de faire de l'école primaire sa priorité.

La mobilité des enseignants du 1er degré est en crise. Les demandes pour rapprochement de conjoint, raisons médicales ou sociales ne pourront pas toutes trouver satisfaction. La logique comptable est trop souvent mise en avant face à des situations humaines parfois bien difficiles à gérer par les collègues. Au nom du SE-Unsa, nous en appelons à ces valeurs humanistes que, nous en sommes certains, nous partageons, afin que la logique administrative cède enfin le pas au respect dû aux femmes et aux hommes concernés.

Les élus SE-UNSA à la CAPD,

Céline GRAVELLIER, Virginie MERLE,

Marianne FAVIER, Guillaume CANTON